



RECU EN PREFECTURE

Le 19 mai 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200506-D00605910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mai 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 avril 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents à la CCI : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Thierry MORTON, M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à Mme Marie ZEHAF, M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, M. Gueric CHALNOT à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam EL YASSA à Mme Marie ZEHAF, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle DARD, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, Mme Danielle POISSENOT à M. Pascal CURIE, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET, Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Eric ALAUZET, M. Dominique SCHAUSS à M. Eric ALAUZET, M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Michel LOYAT, M. Gérard VAN HELLE à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 13. Acquisition au Département du Doubs de terrains situés au lieudit "Hauts du Chazal"

Acquisition au Département du Doubs de terrains situés au lieudit « Hauts du Chazal »

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

Le Département du Doubs a proposé à la commune la cession des parcelles cadastrées section MN n° 147, 149, 166 et 171 situées en bordure de l'allée Germaine Bernard à proximité du C.H.U. et de la Maison des Parents, en zone N du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

D'une contenance totale de 8 031 m², ces terrains enherbés et boisés représentent un intérêt pour la commune en vue de l'aménagement d'un parc public au cœur duquel un parcours santé pourrait être créé.

Un accord est intervenu quant aux modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition par la commune au CD 25 desdites parcelles d'une contenance totale de 8 031 m² au prix de 40 000 € (5 €/m²) conformément à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 19 décembre 2019,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense de 40 000 € sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette transaction.**

MM. GONON (2) et FAGAUT (3), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5